



LE PRÉSIDENT

Suresnes, le 20 juillet 2020

Monsieur Alain Griset
Ministre délégué auprès du
Ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance,
chargé des Petites et Moyennes Entreprises
139 rue de Bercy
75572 Paris Cedex 12

Monsieur le Ministre,

Je tenais à vous adresser mes plus sincères et chaleureuses félicitations pour votre nomination au sein du Gouvernement, ainsi que tous mes vœux de réussite dans l'exercice de votre fonction.

Comme vous le savez, le Conseil national des professions de l'automobile (CNPA) représente la cinquième filière économique de France, avec 142 000 entreprises et 500 000 emplois implantés sur l'ensemble du territoire, au service de la mobilité quotidienne des Français.

Nos entreprises constituent des relais efficaces et incontournables des politiques publiques en matière d'éducation et de sécurité routière, de gestion des parcs automobile, et se situent au croisement des enjeux de préservation de l'environnement et d'accès à la mobilité pour tous. Le CNPA forme ainsi un écosystème complet et équilibré entre les différentes formes d'entreprises et de solutions de mobilités.

Notre filière est également exemplaire en matière d'emploi, avec 85 % des salariés embauchés en CDI, et de formation professionnelle, avec 60 000 jeunes formés chaque année.

A l'instar de nombreux autres secteurs, les services de l'automobile ont subi de plein fouet les conséquences économiques de la crise sanitaire du Covid-19. Si le CNPA salue les mesures d'urgences mises en œuvre par le Gouvernement pour maintenir l'activité des entreprises et préserver l'emploi, nos ETI, PME et TPE évoluent dans un contexte économique dégradé et les perspectives à court-moyen terme demeurent peu favorables, voire inquiétantes pour certaines de nos métiers.

Le CNPA est particulièrement inquiet des évolutions de certains dispositifs d'aide – que ce soit l'activité partielle ou les exonérations de charge, qui vont concerner les secteurs les plus durablement affectés par la crise sanitaire.

De nombreuses entreprises de notre secteur, à l'instar de la location de véhicules de courte durée, ne sont pas éligibles aux exonérations de charges sociales envisagées. Ainsi, alors que les loueurs ont été considérés comme « activités essentielles à la Nation » au regard de l'arrêté du 14 mars 2020 et sont restés ouverts dans ce cadre pendant toute la période de confinement, le chiffre d'affaires résiduel généré en l'absence de clients n'aura pas suffi ni à couvrir les frais d'ouverture, ni les frais d'exploitation liés entre autres au coût de détention de la flotte automobile immobilisée.

Alors que le secteur représente le 3e poste de dépenses touristiques, et à ce titre devant être éligible aux mesures de soutien du plan Tourisme, les acteurs de la location de courte durée n'ont pas été intégrés à la Liste S1 et sont relégués en liste S1 bis, en tant qu'activité connexe au tourisme, ce qui ne leur permet pas d'accéder aux dispositifs d'exonérations de charges.

Pourtant, la location de véhicules de courte durée cumule l'absence quasi-totale de chiffre d'affaires avec le maintien de charges très importantes (stockage, assurance et perte de valeur des véhicules, même non utilisés, loyers des commerces et des parkings, charges et redevances dans certaines plateformes des gares et aéroports, etc.). D'après une étude menée par le CNPA sur un panel représentatif, sur le mois d'avril 2020, le panel interrogé enregistrerait 26 millions de CA pour 59 millions d'euros de pertes (résultat courant avant impôts), soit des pertes deux fois plus importantes que le chiffre d'affaires. Aujourd'hui 90% des entreprises du secteur ne seront pas éligibles aux exonérations de charges, soit parce que ce sont des ETI, soit parce qu'elles n'atteignent pas les 80 % de baisse de chiffre d'affaires sur la période donnée.

En outre, en accordant le bénéfice de ces exonérations à certains secteurs seulement, le Gouvernement fait l'impasse des activités ouvertes pendant la crise, qui subissent en quelque sorte une double peine, à l'image du secteur de l'entretien et de la réparation automobile. Ces activités représentent pourtant le plus grand nombre d'entreprises ayant eu besoin de recourir au Fonds de solidarité et le plus haut montant d'aides versées, ce qui témoigne de la forte sinistralité du secteur.

Nos entreprises, composées à 90 % de TPE-PME font face à des transformations sans précédent, qu'elles soient économiques, sociales, technologiques ou environnementales. La responsabilité de notre organisation professionnelle est de les accompagner face à ces nouveaux défis – que ce soit en portant leurs difficultés auprès des représentants publics, en développant une approche prospective sur des thèmes communs aux métiers de la mobilité, ou en soutenant des solutions innovantes comme nous le faisons à Station F, avec le Moove Lab', notre incubateur de startups dédié aux nouvelles mobilités. Il est également indispensable de soutenir les TPE de l'entretien-réparation automobile, et de prévoir un Plan de transition économique et numérique à l'attention de ces entreprises.

Compte-tenu des préjudices importants subis pour les entreprises de la location de courte durée, nous nous réservons le droit de recourir à une procédure contentieuse à l'encontre du décret instaurant les mesures de soutien en fonction des listes S1 et S1 bis, qui constitue selon nous une inégalité de traitement.

Nos entreprises ont également besoin de stabilité et de visibilité sur les dispositifs publics, et d'être plus étroitement associées aux décisions, pour leur permettre de s'adapter sans dégrader leur compétitivité. Alors qu'une profonde crise économique et sociale n'est pas à exclure, le CNPA espère des solutions concrètes et immédiates, et en premier lieu un allègement de fiscalité et de normes, facteurs de complexité et de surcoûts, qui permettront aux entreprises de continuer à créer de la richesse et des emplois.

Dans ce contexte, nous souhaiterions vous proposer une rencontre très prochainement, qui permettrait de vous présenter les enjeux d'actualités de notre secteur et nos propositions. Nous restons à votre entière disposition, ainsi qu'à celle de vos collaborateurs, pour fixer une date de rendez-vous à votre convenance.

Je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, en l'expression de ma haute considération.



Francis Bartholomé